



NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN FONCTION : 11
PRESENTS : 6
VOTANTS : 7
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 31 octobre 2025

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, DEUIL Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, VINCENT Denise

Étaient excusés : JOUANNEAU Fanny, JOUANNY Michèle (pouvoir à DEUIL Florence), Jean-Marc SAUNIER

Étaient absents : VENERA Christophe, BERARD Guy

PINATEL François a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération n° 2025/64 : Déclassement du domaine public d'un délaissé de voirie avant cession
– régularisation**

Vu la délibération n°2025/29 en date du 27 mai 2025 constatant la désaffectation du délaissé du domaine public situé au droit de la parcelle B848, prononçant son déclassement et son intégration au domaine privé de la commune et approuvant sa cession à Mme HEBERT-PERCEVAL Céline et M. VENERA Christophe,

Considérant que le plan de division a été réalisé le 3 novembre 2025 par le géomètre-expert et porte la surface concernée à 67m², et non 39m² comme indiqué par erreur dans la délibération initiale,

Considérant qu'il y a lieu que le conseil municipal se prononce sur la valeur de la cession,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

CONSTATE que la surface du délaissé est de 67m².

APPROUVE la cession de ce délaissé à Mme HEBERT-PERCEVAL Céline et M. VENERA Christophe à titre gracieux au motif que lors de l'achat de leur maison d'habitation, cette situation était déjà de fait.

DIT que les autres décisions actées par la délibération n°2025/29 en date du 27 mai 2025 restent valables.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :
Date de publication :

10 NOV. 2025

